

## PRISE EN CHARGE DE L'ACCUEIL TEMPORAIRE EN ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD)

### • Pour quoi ?

Le tarif dépendance et le tarif hébergement des frais d'hébergement en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

### • Bénéficiaires

Les personnes de plus de 60 ans accueillies de manière temporaire.

### • Dépenses éligibles

La dépense liée au tarif dépendance et au tarif hébergement.

### • Conditions d'attribution

- Être âgé de plus de 60 ans et être classé dans le Groupe Iso-Ressources (GIR) 1 à 4 (appréciation de la dépendance par la grille AGGIR) ;
- Avoir son Domicile de secours en Haute-Marne. Conformément à l'article L122-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le domicile de secours s'acquiert par une résidence habituelle de trois mois dans un département postérieurement à la majorité ou à l'émancipation, et antérieurement à l'entrée en EHPAD ou en Accueil Familial.

### • Modalités de l'aide

<b>Tarif dépendance, cas 1</b> : existence d'une APA à domicile, hébergement temporaire dans le cadre du répit	<b>APA à domicile</b> : le plan d'APA est révisé dans le cadre du répit.
<b>Tarif dépendance, cas 2</b> : pas d'APA à domicile et/ou hébergement temporaire dans projet de retour à domicile	<b>APA en établissement</b> : pour un EHPAD en Haute-Marne dans le cadre de la dotation globale pas besoin de demande sauf si revenus supérieurs au plafond annuel 2 635,54 € en 2023. Pour un EHPAD en Haute-Marne, faire une demande avec le CERFA.
<b>Tarif hébergement</b>	<b>Aide Sociale dans le cadre des frais d'hébergement en EHPAD</b> : faire la demande de dossier au service instruction de l'aide sociale générale.

Se référer aux fiches correspondantes.

• **Contact**

**DIRECTION DE L'AUTONOMIE**



APPEL GRATUIT (depuis un fixe)

Adresses électroniques : APA à domicile [apa@haute-marne.fr](mailto:apa@haute-marne.fr) ; APA en établissement [apa-etablissement@haute-marne.fr](mailto:apa-etablissement@haute-marne.fr) ; aide sociale générale [asg@haute-marne.fr](mailto:asg@haute-marne.fr)

Toute autre correspondance doit être adressée à :

Monsieur le Président du Conseil départemental  
Direction de l'autonomie  
Service Prestations à l'Autonomie  
Hôtel du Département  
1 rue du Commandant Hugueny  
CS 62127  
52905 CHAUMONT Cedex 9